



« Sustainable development »  
Développement durable ou  
soutenable ?

# Développement durable

« Le développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »

« Notre avenir à tous », Rapport Brundtland, 1987

## Dates de référence

- « Notre avenir à tous », Rapport Brundtland, 1987
- Sommet de la terre de Rio, 1992
- Sommet de la terre de Johannesburg, 2002

# Développement durable ?

Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité.
- L'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir »

# Développement durable ?

Les grands indicateurs du développement durable :

- Indicateurs environnementaux
  - **Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)** 0,5 tonne par an et par habitant = un droit à émettre sans perturber le climat (JM Jancovici) Europe 10 tonnes et USA 50 tonnes
  - **L'empreinte écologique globale** : Une planète terre et demi c'est la surface qu'il faudrait à l'humanité pour produire les ressources qu'elle consomme en un an pour se nourrir, se vêtir, se déplacer, se chauffer et absorber ses déchets (5 terres mode de vue USA, 2,7 France, 1,7 Argentine, 1,5 Afrique du sud, 0,4 Indes) (Le Monde 25/11/2011)
- Indicateurs économiques
  - **De richesse** Exemple : PIB40 (inégalité et pauvreté)
  - **De bien être durable**. Exemple : Happy Planet Index qui prend en compte: la satisfaction de la vie, l'espérance de vie et l'empreinte écologique

# Développement durable ?

## Les quatre principes fondamentaux

La **solidarité** entre les pays, entre les peuples, entre les générations, et entre les membres d'une société : partager les ressources de la Terre avec nos voisins

La **précaution** dans les décisions afin de ne pas causer de catastrophes quand on sait qu'il existe des risques pour la santé ou l'environnement.

# Développement durable ?

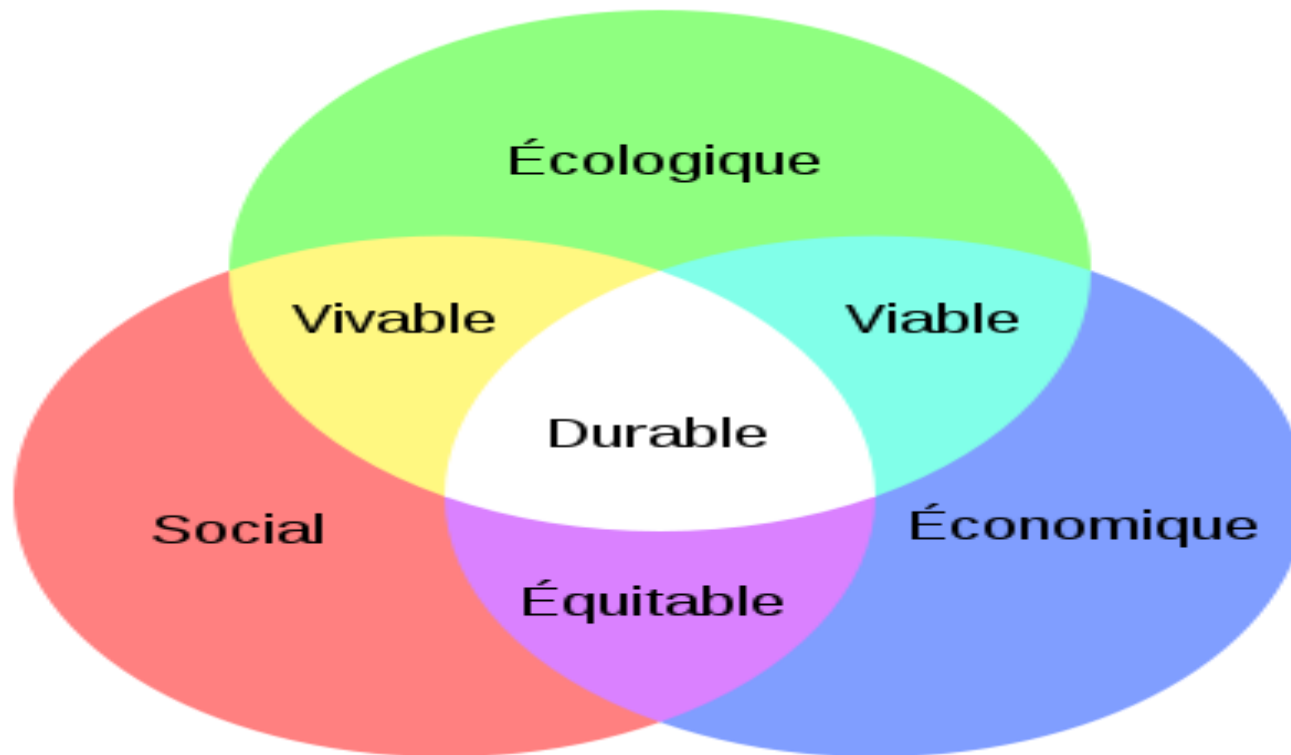
## Les quatre principes fondamentaux

La **participation** de chacun, quelque soit sa profession ou son statut social, afin d'assurer la réussite de projets durables.

La **responsabilité** de chacun, citoyen, industriel ou agriculteur. Pour que celui qui abîme, dégrade et pollue, répare.

(Cf : [mtaterre.fr](http://mtaterre.fr))

# Développement durable ?



# Agenda 21

L'**Agenda 21** (ou **Action 21**) est un plan d'action pour le XXI<sup>e</sup> siècle adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, en 1992.

- Avec ses 40 chapitres, ce plan d'action décrit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer dans le cadre des collectivités territoriales. Il formule des recommandations dans des domaines aussi variés que :
  - La pauvreté
  - Le rôle des collectivités territoriales
  - Le renforcement du rôle des travailleurs, des agriculteurs, du commerce et de l'industrie, de la communauté scientifique
  - L'éducation, la formation....



# Le cadre de référence national pour les projets territoriaux et Agenda 21 locaux

## 5 finalités

1. La lutte contre le changement climatique
2. La préservation de la biodiversité
3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
4. L'épanouissement de tous les êtres humains
5. Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

## 5 éléments déterminants

1. La stratégie d'amélioration continue
2. La participation
3. L'organisation du pilotage
4. La transversalité des approches
5. L'évaluation partagée

# Les étapes clés d'un Agenda 21

1. Impulser la démarche
2. Organiser le pilotage
3. Former et mobiliser les équipes
4. Être exemplaire en interne
5. Sensibiliser les partenaires et les citoyens
6. Organiser la concertation
7. Réaliser un diagnostic partagé
8. Définir les axes stratégiques
9. Élaborer le programme d'actions
10. Mesurer les résultats

# « Culture »

# UNESCO

« La culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. (...) »

Conférence de Mexico, 1982

## Textes de référence

- Déclaration universelle sur la diversité culturelle, 2001
- Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, 2003
- Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, 2005

# Droits culturels

« Le terme «culture» recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie **par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement.** »

Déclaration de Fribourg, article 2

« (...) Toute personne doit ainsi pouvoir s'exprimer, créer et diffuser ses œuvres dans la langue de son choix et en particulier dans sa langue maternelle; toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle; toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles, dans les limites qu'impose le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. »

Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle, 2001, article 5

## Textes de référence

- Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948
- Pactes internationaux relatif aux droits politiques et civils et aux droits économiques, sociaux et culturels, Nations Unies, 1966
- Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, 2007

ACA Réseau Culture 21 Vincent Lalanne 7  
Février 2013

# Liberté culturelle

« La liberté culturelle est la faculté donnée aux individus de vivre et d'être ce qu'ils choisissent. »

Rapport mondial sur le développement humain, 2004

## Texte de référence

- « La liberté culturelle dans un monde diversifié » – Rapport mondial sur le développement humain, 2004

# « Culture et Développement durable »

# Culture et développement durable

- **Comment le développement durable interroge-t-il les politiques publiques de la culture et les actions culturelles menées en liens avec celles-ci ?**
- **Comment penser la contribution de la culture au développement durable ?**



# Culture et développement durable

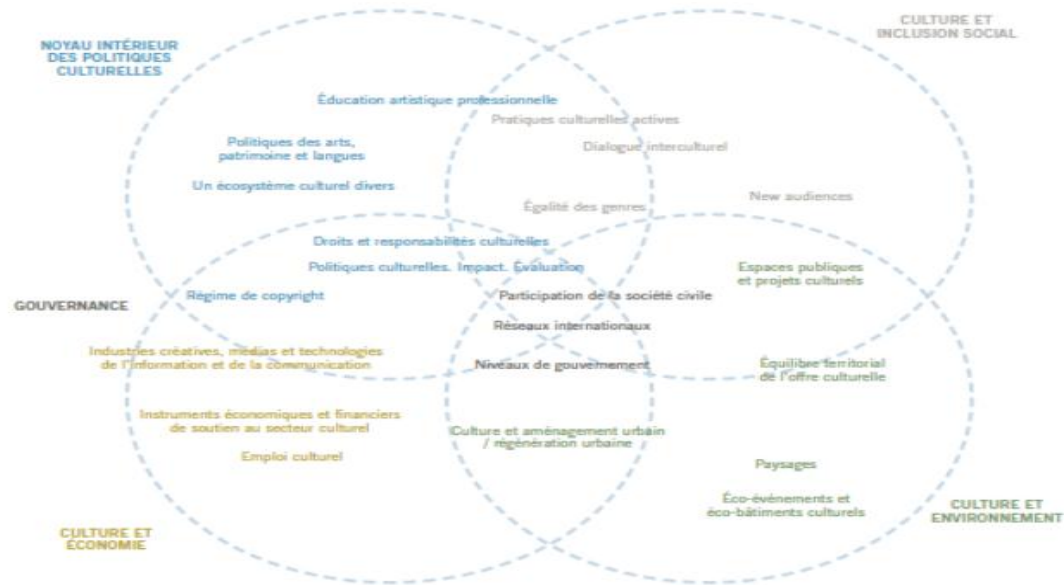
- Poser ces deux questions revient à **relier deux idées** : une « **écologie** » des idées (l'intellect, de leur création à leur développement) et une « **écologie** » du sensible (l'affect, de la créativité au sensible).
- Cela revient à situer **le culturel comme socle**, comme centre des sphères sociales (à la dérive), économiques (financiarisées) et écologiques (questionnées)
- Cela consiste à relier ces deux idées par deux mots : **le relationnel et la responsabilité**

# Culture et développement durable

## Tentative de redéfinition du développement durable

C'est la recherche d'une double harmonie : **l'harmonie entre les humains et l'harmonie entre les humains et la nature**. C'est donc un projet de société pour tous dans un environnement préservé. Il implique de repartir **des droits de l'homme et de leurs évolutions (les droits culturels)** mais aussi **d'interroger le développement sur une façon de faire autrement, différemment**.

# Culture et développement durable.



Source: Élaboration propre, à partir du rapport « Culture and sustainable development: examples of institutional innovation and proposal of a new cultural policy profile ».

# « L'Agenda 21 de la culture »

# Agenda 21 de la culture

## Les Agendas 21 de la Culture :

- L'Agenda 21 de la culture est le premier document à vocation mondiale qui prend le pari d'établir **les bases d'un engagement des villes et des gouvernements locaux en faveur du développement culturel.**
- L'Agenda 21 de la culture a été approuvé par des villes et des gouvernements locaux du monde entier qui s'engagent **dans les domaines des droits de l'homme, de la diversité culturelle, du développement durable, de la démocratie participative et de la création de conditions pour la paix.**

# L'Agenda 21 de la culture

- Un texte adopté en 2004 à Barcelone par Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)
- Plus de 350 collectivités dans le monde
- La proposition d'un nouveau cadre pour les politiques culturelles
- 67 articles : principes, engagements et recommandations
- Fondé sur l'idée de la culture comme 4<sup>e</sup> pilier
- Analyse synthétique
  - Diversité culturelle
  - Démocratie participative
  - Transversalité

# Agenda 21 de la culture

**Les sept clés pour agir dans le cadre de ce lien culture et développement durable qui s'exprime en particulier dans l'Agenda 21 de la culture**

- 1 Responsabilité conjointe des citoyens, de la société civile et des gouvernements
- 2 Solidarité : chaque partie du tout est solidaire de l'autre
- 3 Prise en compte de la complexité, de l'incertitude, des risques, de la vulnérabilité :

# Agenda 21 de la culture

## Les sept clés ...

4 Etablissement d'un un nouveau rapport à l'expertise c'est-à-dire faire de la maïeutique (exprimer un savoir caché en soi), gérer les conflits, amener le changement de posture. Tout cela dans une attitude de prévention et de précaution.



# Agenda 21 de la culture

## Les sept clés ...

5 Prise en compte des quatre entrées du développement durable et de leur maillage :

- L'environnement
- La cohésion sociale
- L'économie plurielle et responsable (économie marchande, économie publique, économie de la réciprocité, économie sociale et solidaire) liée à de nouveaux rapports à la consommation.
- Gouvernance : gouverner ensemble autrement : démocratie collaborative

# Agenda 21 de la culture

## Les sept clés ...

- 6 Donner leur place aux territoires et aux pouvoirs locaux
- 7 Evolution de nos outils de pilotage : revisiter les indicateurs de richesse, d'évaluation...

# L'Agenda 21 de la culture et la diversité culturelle

- Difficultés en France/concept républicain
- Modèle historique des politiques culturelles françaises et résistance des acteurs culturels
- Changement de posture
  - passer du « public » aux « personnes »
  - de « l'accès à la culture » aux « droits culturels »
- L'interculturalité
  - une 3<sup>e</sup> voix au delà du multiculturalisme et de l'assimilation
  - Passer d'une volonté d'intégration à la cohésion

# L'Agenda 21 de la culture et la démocratie participative

## ● Progrès de la démarche, méthodologie

- Apport des Agenda 21 locaux
- Vers une généralisation de la méthode ?

## ● Sortir du face à face entre les professionnels et les élus

- Replacer le citoyen au centre des politiques
- Implication dans la conception, la gestion, la mise en œuvre et l'évaluation
- Accompagnement et expertise professionnelle indispensables
- Modalités et règles du jeu

## ● Nouvelle gouvernance

- Équivalence et intelligence collective
- Processus

# L'Agenda 21 de la culture et la transversalité

- Décloisonnement au sein du secteur et entre secteurs
- Une perspective culturelle dans toutes les politiques
  - L'expérience des politiques de la ville, des Parcs Naturels Régionaux, des Nouveaux Territoires de l'Art...
  - Vaincre les résistances à protéger son pré carré
  - Développer de l'horizontalité dans un monde vertical
- Emploi, santé, social, éducation, transport, économie, aménagement, urbanisme...
- Leadership politique
- Coopération territoriale

# L'Agenda 21 de la culture

## Conseils sur la mise en œuvre locale

- Stratégie culturelle locale
  - Mission, objectifs, actions, évaluation
- Charte des droits et responsabilités culturelles
  - Médiateur pour le respect de la charte
- Conseil de la culture
  - Consultatif
  - Prise de décision à caractère exécutif
- Évaluation de l'impact culturel
  - Dans tous processus d'élaboration de politiques et de programmes